

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 678

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« dix »,

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cinq années consécutives, sans réponse de la personne, paraissent suffisantes pour mettre fin à la conservation des gamètes.